



Avis au public et à la communauté juridique

**Directive sur la procédure n° 20 – Dépôt d'un consentement à jugements**

Le présent avis est émis afin d'informer les parties, les agents et les procureurs de la nouvelle directive concernant le dépôt d'un consentement à jugement au greffe décrite sous la Directive sur la procédure n° 20 publiée avec le présent avis. La Directive sur la procédure n° 20 prend effet immédiatement.

Daté ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2014.

*(Original signé par)*

Gerald J. Rip  
Juge en chef